

ARTICLES.	Order.	Tarif.
D		
Dalles de pierre, sciées ou autrement ouvrées.	26	\$2 p. tonne.
Damas de coton, de toile ou de coton et toile, blanchi, écriu ou teint.	17	25 p. c.
Dames-jeannes en verre, vides ou pleines, bouteilles et carafes, flacons et fioles d'une capacité de huit onces.	26	30 p. c.
Dattes.	21	1c. p. lb.
Déchets de coton.	17	Exempt.
Déchets (<i>voir</i> chiffons.)		
Denims, drils, coutils, guingamps et plaids de coton, coton ouaté ou peluché, flanellettes, tennis-cloth en coton, ou zéphyrs rayés, toiles et drills teints ou colorés, cotons à chemises ⁴ à carreaux et rayés, cotonnades, jeannettes du Kentucky, étoffes à pantalons, et étoffes similaires	17	2c. p. vg. car. et 15 p. c.
Dent-de-lion, racine de.	14	Exempt.
Dentelles, millerets, soutaches, franges, broderies, cordons, glands en embrasses; soutaches, chaînes ou cordons en crin; collets ou collerettes en dentelles, et tous articles semblables; tulle en dentelle et tulle de coton, de soie, de fil ou autres matières.	18	30 p. c.
Dessins	3	20 p. c.
Diamants non montés, poussière de diamants et diamants noirs pour forets	27	Exempt.
Digitale, feuilles de.	14	Exempt.
Doeskins n.s.a.	15	10c. p. lb. et 20 p. c.
Draps, n.s.a.	15	10c. p. lb. et 20 p. c.
Dressine	14	1c. p. lb.
Drills (<i>voir</i> denims.)		
E		
Eau-de-vie (<i>voir</i> liqueurs e.)		
Eaux de Cologne et de lavande (<i>voir</i> liqueurs e.)		
Eaux dentifrices (<i>voir</i> liqueurs e.)		
Eaux minérales naturelles, non embouteillées—suivant les règlements établis par le ministre des douanes.	22	Exempt.
Eaux pour la chevelure et la peau (<i>voir</i> liqueurs e.)		
Eaux (<i>voir</i> médicaments.)		
Ebène noir (<i>voir</i> bois de service.)		
Ecailles de tortues et autres, non ouvrées.	23	Exempt.
Eclisses pour chemins de fer.	28	\$12 p. tonne.
Ecorce de citrons en saumure.	21	Exempt.
“ de pruche.	24	“
“ du quinquina	14	“
“ d'orange en saumures	21	“
“ pour les tanneurs.	24	“
Ecrins à bijoux et à montres, boîtes pour l'argenterie et la vaisselle plaquée, et pour la coutellerie et autres articles de ce genre	31	10c. chacun et 30 p. c.
Ecume de mer (meerschaum) à l'état naturel	4	Exempt.